



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### experts-comptables

Question écrite n° 112982

#### Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales concernant l'une des « 28 propositions de l'ordre des experts-comptables pour faire évoluer le modèle social français », éditées en octobre 2006. Parmi celles-ci, les auteurs préconisent de fusionner les déclarations des cotisations et taxes assises sur les salaires et d'avoir un seul collecteur. Aussi il le remercie de bien vouloir préciser ses intentions relativement à cette recommandation. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

#### Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur le livre blanc des propositions de l'ordre des experts comptables et notamment sur la proposition de fusion des déclarations des cotisations et taxes assises sur les salaires et d'un collecteur unique. Un recouvrement unique des cotisations assises sur les salaires a déjà été mis en place pour certains publics ciblés : les particuliers employeurs avec le chèque-emploi service universel (CESU) ou le dispositif PAJEMPLOI ; les organisateurs non professionnels du spectacle vivant avec le guichet unique du spectacle occasionnel (GUSO) ; les employeurs de salariés occasionnels avec le titre emploi entreprise (TEE) pour le régime général ou le titre emploi simplifié agricole (TESA) pour le régime agricole ; les très petites entreprises TPE de moins de cinq salariés avec le chèque-emploi TPE ; les travailleurs indépendants depuis la loi initiative économique du 1er août 2003. Cette vague de simplification touche un public de plus en plus large. Dans le cadre du second volet du plan PME 2007 de simplifications administratives pour les PME, une réflexion sera engagée avec les partenaires sociaux gestionnaires des organismes de protection sociale afin de proposer des solutions pour parvenir progressivement à un interlocuteur unique pour le recouvrement des cotisations obligatoires sur les salaires.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Francis Falala](#)

**Circonscription :** Marne (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 112982

**Rubrique :** Professions libérales

**Ministère interrogé :** PME, commerce, artisanat et professions libérales

**Ministère attributaire :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 décembre 2006, page 12895

**Réponse publiée le :** 17 avril 2007, page 3793